



Durée : 20h

De 08h à 12h

Lieu : Scienteo



Profil participant :

Toute personne occupant un poste de Responsable ou de gestionnaire paie ou similaire.

Pré requis : Avoir suivi la formation "La fiche de paie - Niveau 2" avec Scienteo et avoir quelques mois de mise en pratique.



Pédagogie active

Études de cas pratiques. Les participants doivent se munir d'une calculatrice. Une Auto-évaluation de la progression des compétences est effectué pré et post formation.



Profil intervenant :

20 ans d'expérience professionnelle dont 15 ans en cabinet d'expertise comptable permettent à l'intervenante d'approcher les différentes branches de la gestion d'entreprise d'une part, et de répondre aux réelles attentes des stagiaires et des entreprises.

Agrément n° 2019/0201



Tel. 410 400

Info@scienteo.com

s.molinier@scienteo.com

Fiche de paie

La fiche de paie, niveau III

« Établir un bulletin de paie complexe »

Objectifs

Savoir établir une fiche de paie complexe avec détermination du salaire brut et des cotisations sociales.

Déroulé pédagogique

LA PAIE : LE CALCUL DU BRUT

✦ Gérer et indemniser les congés payés, la maladie...

- Calculer les retenues pour absence selon les différentes méthodes (jours ouvrés, ouvrables, calendaires...) :
- Approfondir les règles propres aux congés payés :
 - Le temps partiel
 - Le CDD
- Indemniser la maladie, l'accident du travail :
 - Le temps partiel
 - Le CDD

✦ Calculer la dernière paie

- Calculer les indemnités spécifiques

LE CALCUL DES CHARGES SOCIALES ET L'APRÈS-PAIE

✦ Maîtriser le calcul des charges sociales (patronales et salariales)

- Les bases (CAFAT, retraite complémentaire...).
- La proratisation du plafond et sa neutralisation (CDI, CDD)
- Maternité – accident du travail.
- Temps partiel – pluralité d'employeurs

✦ Régulariser progressivement les bases de cotisations

- Pratiquer la régularisation trimestrielle des bases de cotisation.
- Savoir l'appliquer en cas de solde de tout compte.

✦ Réaliser les travaux de l'après-paie

- Le paiement des charges : CAFAT, caisses de retraite, taxe sur les salaires.
- Vérifier l'exactitude de la DADS.
- La Déclaration Nominative des salaires (nets imposables annuels)

Modalités d'évaluation :

Autoévaluation de la progression des compétences est effectué pré et post formation.